



**ferroviaire**

*Syndicalisme de référence*  
des salariés du ferroviaire !

# DROIT DE GRÈVE



## LA JUSTICE DONNE RAISON À L'UNSA !

Paris, 16 mai 2019

### LE SUJET

Lors des épisodes de grève massive des cheminots en 2018, la direction du GPF SNCF avait unilatéralement décidé d'interpréter le Droit, en pratiquant des cumuls pour le décompte des retenues sur salaires des agents grévistes alors qu'il s'agissait de mouvement de grève distincts.

Cette atteinte flagrante au droit de grève destinée à casser le mouvement - ce qu'elle n'avait pas réussi à faire - ne pouvait rester impunie.

Trois Organisations Syndicales (**UNSA-Ferroviaire**, CGT CFDT) saisirent immédiatement la justice et, le 21 juin 2018, le Tribunal de Grande Instance de Bobigny rendait une première décision favorable aux cheminots, qui condamnait la direction du GPF pour entrave aux droits syndicaux et de grève, l'obligeant sur-le-champ à :

- ✓ cesser de décompter les repos compris entre les différentes séquences de grève
- ✓ rembourser aux cheminots les sommes illégalement prélevées
- ✓ verser aux trois OS plaignantes des dommages et intérêts pour atteinte au droit syndical

Malgré cette défaite cuisante, la direction enfermée dans sa tour d'ivoire décidait de faire appel.



**AUJOURD'HUI, JEUDI 16 MAI 2019, LA COUR D'APPEL DE PARIS VIENT CONFIRMER LE JUGEMENT DU TGI DE BOBIGNY !**

**Renforcée une nouvelle fois dans ses convictions de défense des salariés et du Service Public, l'UNSA-Ferroviaire appelle les cheminotes et les cheminots à participer massivement à la manifestation du 4 juin prochain à Paris !**

**RENDEZ-VOUS LE 4 JUIN 2019 À 13H00 - PARIS PLACE D'ITALIE**

# Donnons de la voix !

# 2019



## PARIS manifestation 4 juin

**CONTRE** les régressions sociales &  
**POUR** dynamiser le ferroviaire !



Lieu de rassemblement : Paris, 13h00 Place d'Italie